

EDITORIAL



SOMMAIRE

- 1 : Edito
- 2 & 3 : Les retraités ne sont ni nantis ni privilégiés
- 3 : Banque de France
- 4 : Aigre doux... Le Gogo
Hommage à J. GLENISSON

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Guy CARRIERE
IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition
Limoges
N° DE COMMISSION PARITAIRE :
0319 5 08364
N° ISSN : 2276-1063
UNION FÉDÉRALE DES
RETRAITÉS DES FINANCES CGT
263 rue de Paris
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex
TÉL : 01 55 82 76 66
COURRIEL : ufr.finances@cgf.fr
PRIX 0,50 €

HAUSSE DE LA CSG, BLOCAGE DES PENSIONS...

Un ex-banquier à l'Élysée, une ex-DRH au ministère du Travail, le ton est donné !

Un Premier ministre, proche d'Alain Juppé et soutien de François Fillon, est le symbole du sens donné à l'action d'un gouvernement composé de ministres qui ne sont pas tous des inconnus de la politique.

Une ouverture à la société civile orientée vers le MEDEF, l'équipe mise en place auprès de la ministre du travail en témoigne : son chef de cabinet est un ancien dirigeant du MEDEF.

Le président le plus mal élu de la V^e République, avec une majorité parlementaire représentant 15 % du corps électoral, Macron confirme son projet de dialogue social, loin de répondre aux besoins de la population, il veut privilégier la rentabilité et la compétitivité. A ce compte-là, les grands gagnants seront les entreprises et leurs actionnaires.

La fin de la hiérarchie des normes annoncée par la loi El Khomri est au menu de son projet ; cette loi à laquelle pourtant 7 français sur 10 sont opposés. L'objectif est d'élargir le périmètre des négociations d'entreprises, au-delà de la question de l'organisation et du temps de travail.

De nouveaux thèmes, aujourd'hui exclusivement régis par la loi, pourraient être renvoyés à la négociation de branche, tels que les motifs de licenciement (fautes anodines, savoir être, chiffre d'affaire de magasin trop faible, cadences et production sur la chaîne insuffisantes, etc.). C'est donc bien une logique de mise en concurrence des salariés pour faire baisser ce que le patronat qualifie de « coût du travail » qui est en marche. Autre gain sur le « coût du travail », la fusion voulue des instances représentatives du personnel va de plus encore éloigner les élus des salariés qu'elles représentent. La volonté de nationaliser l'assurance chômage a pour but de mettre le sort des privés d'emploi entre les mains des politiques. Il en résultera une baisse des prestations et la fin du paritarisme.

Au-delà de la hausse de la CSG de 1,7 % qui concernera tous les retraités percevant plus de 1 200 € mensuels, Emmanuel Macron a annoncé une réforme d'ensemble du système des retraites vers un « système universel par points pour que chaque euro cotisé donne la même retraite pour tous ». Derrière cette proposition ambiguë, ce sont des baisses drastiques de droits à retraite qui se profilent. Sauf à reporter la liquidation de leur pension de plusieurs années au-delà de 67 ans, les salariés essuieront un décrochage insoutenable de leur niveau de vie.

Dans le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), les études montrent l'ampleur de la dégradation des retraites due aux réformes successives. Ainsi, le régime par points ARRCO-AGIRC a vu le montant des retraites divisé par 2 en 20 ans. Est-ce d'un tel régime dont nous avons besoin ? L'âge de départ cesserait ainsi d'être un droit pour devenir un arbitrage individuel que chacun pourrait exercer à partir de 62 ans. Ce qui permet à Emmanuel Macron d'annoncer tranquillement : « Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite ». La proposition de Macron aurait donc pour conséquence une baisse des pensions pour tous les salariés, baisse de surcroît très inégalitaire puisqu'elle affecterait plus les femmes que les hommes, ainsi que les revenus modestes.

Mettre fin au système par répartition et à la solidarité intergénérationnelle, tel est l'objectif principal de ce gouvernement. Dans les semaines et les mois à venir, les salariés et les retraités auront besoin d'une CGT forte pour porter les revendications d'un Code du travail du XXI^e siècle. Défendre la retraite par répartition et travailler à des ressources nouvelles pour répondre aux revendications légitimes de l'ensemble des salariés et retraités.

La CGT porte des propositions modernes et de progrès social partagées par la majorité des salariés et que le gouvernement refuse pour le moment de prendre en considération.

L'UFR Finances CGT appelle les retraités, avec toutes les organisations de la CGT à débattre, à poursuivre et amplifier la mobilisation contre le "projet XXL" du gouvernement Macron.

**...UNE SEULE REPONSE AUX MAUVAIS COUPS DU GOUVERNEMENT MACRON :
TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LES 12 ET 28 SEPTEMBRE 2017 !**

“NON” MONSIEUR MACRON, LES RETRAITÉ-E-S NE Jamais deux sans trois ! Après Sarkozy et Hollande,



Dans le cadre de la loi de Finances pour 2009, le gouvernement Sarkozy décidait de supprimer la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu à partir de l'imposition des revenus de 2008 pour les personnes vivant seules, ayant élevé au moins un enfant (à l'exception des personnes ayant élevé seules un enfant pendant au moins 5 ans). Les personnes qui bénéficiaient de cette demi-part l'ont conservée à titre personnel si elles continuaient à vivre seules pour les impositions au titre des revenus de 2008 à 2012.

Si au 1^{er} avril 2013 nos pensions de retraite ont été revalorisées de 1,3 %, le gouvernement Hollande a instauré, à cette même date, la contribution additionnelle solidarité autonomie (CASA) de 0,3 % pour les retraités imposables à l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre de la Loi de Finances pour 2014, le gouvernement Hollande, non seulement n'a pas rétabli la demi-part, mais a décidé de soumettre à l'imposition, au titre des revenus de 2013, la majoration de pension perçue par les parents d'au moins 3 enfants. Les deux dis-

positions cumulées ont conduit de nombreux retraités à devenir imposables à l'impôt sur le revenu et à perdre des exonérations en matière d'impôts locaux et de cotisations sociales.

Nos nombreuses actions, initiatives et interventions, ont conduit le gouvernement à maintenir les exonérations d'impôts locaux en 2014, pour celles et ceux qui en bénéficiaient en 2013, et en 2015 et 2016, pour celles et ceux qui en ont bénéficié en 2014.

Si le gouvernement avait appliqué la loi, au 1^{er} octobre 2015, nos pensions auraient



SONT NI DES NANTIS NI DES PRIVILÉGIÉS !

c'est Macron qui s'attaque aux retraité-es !

dû être revalorisées de 1 % : il n'a accordé que 0,1 % en anticipant une disposition législative qui ne sera adoptée que fin décembre 2015. Le Président Macron a clairement annoncé qu'il allait augmenter de 1,7 % la CSG pour les retraités payant actuellement la CSG à 6,6 %, cela pour financer la suppression des cotisations "assurance maladie" et "chômage" acquittées par les actifs. Ainsi, un retraité de plus de 65 ans, percevant une pension mensuelle imposable de 1 450 € (1 331 € pour les moins de 65 ans) ou un couple de retraités de plus de 65 ans, percevant 2 210 € (2 042 € pour les moins de 65 ans) payerait une CSG majorée de 1,7 % afin de permettre à des actifs percevant les mêmes montants en salaire de voir leurs cotisations assurance maladie et chômage supprimées.

Où est la logique de cette situation ? Et que dire lorsque cela concernera des salariés percevant 2 500, 3 000 € voire plus. De plus, cela contribuera à accentuer la fiscalisation de la Sécurité sociale répondant ainsi à une vieille revendication du MEDEF.

Ce gouvernement veut également avancer vers une réforme des retraites en passant d'un système de retraite par répartition à prestation définie à un système par points, comme cela existe par exemple en Suède. Dans ce pays, le Premier ministre a déclaré qu'il faudrait travailler jusqu'à 75 ans pour bénéficier du même montant de retraite qu'avant la mise en œuvre de cette réforme.

Le nouveau Président de la République ne dit pas un mot sur la revalorisation des pensions de retraite,

ni sur la prise en charge de la perte d'autonomie par la collectivité au titre de la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale. Où est la logique entre l'affirmation « vous êtes les artisans de notre cohésion sociale » et la poursuite d'une politique s'attaquant au pouvoir d'achat de la majorité des retraités. La plupart des retraités ont du mal à boucler les fins de mois ; ils n'ont rien à voir avec ceux que côtoient le gouvernement.

“Monsieur le Président, je vous fais une lettre que vous lirez peut-être si vous avez le temps...”

(Boris VIAN)



Le gouverneur veut casser LA CULTURE D'ENTREPRISE !

Comme ses prédécesseurs, François Villeroy de Galhau sait le profond attachement des retraités à l'Institution Banque de France.

Il sait aussi la profonde solidarité des retraités avec les actifs contre toutes les attaques contre les missions contenues dans « Ambitions 2020 » ou contre le statut avec l'actuelle réforme des carrières et le projet de réforme du paritarisme. Il sait

l'indignation des retraités contre les plans de restructuration qui s'attaquent à la présence de place de la Banque de France qui déshumanise les relations avec les particuliers qui éloigne la Banque de France des préoccupations des entreprises, notamment en matière de cotation. Pour rompre ce lien, la Banque de France a transféré la gestion des pensions à la Caisse des Dépôts et consignations. Progressive-

ment, la gestion de GESCCO ou du plan épargne est en partie sous-traitée. Pour la première fois de notre histoire, le gouverneur n'a pas daigné adresser ses vœux aux retraités qui ont servi notre Institution. Ce profond mépris pousse l'union syndicale des retraités de la Banque de France à être plus encore une USR : une Union (syndicale) Solidaire des Revendications des actifs.

Brève...

HAUSSE DE LA CSG : M. MACRON invente les retraités riches à partir de... 1 200 euros !

Par exemple, pour des retraités touchant :

- 1 200€ mensuel, ils devront payer 245€ de CSG en plus par an ;
- 1 500€ mensuel, ils devront payer 306 € de CSG en plus par an ;
- 1 700€ mensuel, ils devront payer 346 € de CSG en plus par an ;
- 2 000€ mensuel, ils devront payer 408 € de CSG en plus par an.

Aigre doux... LE GOGO !...

Toute ressemblance avec des situations déjà vécues ne serait pas fortuite !



On se croit toujours plus malin que les autres...

Voilà une petite anecdote qui me servira de leçon.

Comme chaque jour ou presque, j'ouvre ma messagerie internet et je lis consciencieusement ou presque les courriels reçus ; je suis alerté par un appel à l'aide d'un camarade, disons même d'un ami, frère de tant de combats syndicaux.

« Je suis au Luxembourg et j'ai perdu mes papiers, carte de crédit et téléphone... » ; il sollicite mon aide financière pour sortir de la galère. Ni une, ni deux, je file quérir des coupons de rechargement (1) pour réanimer son compte. Comment ne pas être solidaire, déjà par principe, alors pour un ami !

"Qu'allait-il donc faire au Luxembourg ?" la pensée unique qui m'est venue à l'esprit. *Voulait-il rejoindre Jean-Claude Juncker (2), dans ce merveilleux paradis fiscal, pour des*

placements un peu hasardeux ?

Cependant, heureux du devoir accompli, je ne m'attendais pas à recevoir un nouveau message pour l'aider au rapatriement.

Enfin ! Un petit instant où le subconscient veut bien se réveiller et mettre en alerte ma crédulité, pour me dire, *c'est louche !* Alors un petit appel au camarade et surprise, surprise, il est chez lui, n'a jamais été dans ce paradis de fraudeurs et que le gogo, c'est moi, je me suis fait avoir en beauté.

Un peu piteux, un peu moins riche, je file dans la maison des « condors » pour porter plainte. J'apprends que je ne suis pas le premier, maigre consolation. *Les deals se passent de l'autre côté de la Méditerranée, me déclare-t-on.* Gageons que ce propos ne soit pas entaché de xénophobie et je rassure ma conscience en pensant que ces euros feront peut-être quelques heureux qui ont faim. Illusions, illusions !...

Voilà l'histoire d'un gogo qui ne voulait pas se faire plus grosse que le boeuf mais qui, malgré tout, se la jouait un peu !

Un ordinateur piraté, une adresse internet non vérifiée, un naïf quelque peu étourdi mais solidaire et le tour est joué. Il pourrait y avoir deux morales à cette histoire ; la première, éviter de donner des conseils aux autres quand on ne se les applique pas à soi-même ; la seconde, mon ami et camarade sait à présent qu'il peut compter sur quelqu'un, même un gogo !

**Avis à la population !
Ne tombez pas dans le piège.**

(1) Ils permettent, grâce à un code mentionné sur le dit coupon, de débloquer les sommes indiquées vers un compte de tiers.

(2) Actuel président de la commission européenne et ancien Premier ministre luxembourgeois

Hommage à Jean Glénisson



Jean nous a quittés le 19 juin dernier.

Sa vie professionnelle et syndicale a été marquée par un engagement solide pour le service public, porté par des valeurs d'humanité, de solidarité, de partage, de respect de l'autre.

Entré dans l'administration fiscale comme technicien géomètre en 1953, Jean termina sa carrière comme Conservateur des Hypothèques en 1993 à Aurillac où il prit sa retraite.

Jean prendra très vite conscience de la nécessité de l'engagement syndical. Syndiqué dès janvier 1955 au syndicat des techniciens du Cadastre qui fusionna avec celui du cadre A du Cadastre pour former le SNUC, il participe en 1968, au congrès de Brive, à la construction du SNADGI-CGT par la fusion du SNUC, du SNACI et des syndicats de toutes les administrations fiscales elles-mêmes fusionnées. Puis, ce fût la fusion des Impôts et du Trésor public et la création de la CGT-FIP.

Fidèle à ses valeurs, Jean a exercé un nombre important de mandats syndicaux locaux et nationaux. Pour n'en citer que quelques-uns, il a été Président de la Commission de contrôle financier du SNADGI-CGT, élu en CAP nationale, rédacteur en chef du « *Guide Foncier* », écrivait dans « *le Nouveau Réveil* », journal syndical national sous le pseudo de

Jean Rage et convaincu de la nécessité de la continuité syndicale, il a milité à la retraite au sein de la Commission nationale Retraite et Retraités du SNADGI-CGT jusqu'à la création de l'UFR Finances.

Jean avait des convictions qu'il a mises tout au long de sa vie au service de son engagement syndical et qu'il a su faire partager partout où il a travaillé.

Jean, nous garderons de toi l'image d'un homme de culture, curieux, avide de connaître, aimant la poésie et l'écriture mais aussi celle d'un militant sincère et fidèle dans ses engagements d'HOMME dans et pour la collectivité, respectueux des autres dans leur diversité, épris de justice.

Jean, tes amis disaient de toi que tu étais un « passeur ». Et tu as réussi puisqu'un de tes petits-fils, aux finances publiques, semble marcher dans tes pas.

A Ginette, son épouse, à ses filles, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, nous renouvelons notre profonde tristesse et nos amicales pensées.